



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Assemblée du Conseil départemental du 28 juin 2024 : retour sur les sujets essentiels

L'Assemblée départementale gardoise s'est réunie en séance plénière vendredi 28 juin 2024. Cette séance du milieu de l'année est traditionnellement marquée par le vote de la Décision modificative n°1 (DM1) et l'examen du Rapport d'activités de l'année 2023.

Publié le 28/06/2024 -- Temps de lecture: 15 minutes



La 1^{ère} décision modificative du budget

La première Décision modificative de l'année 2024 poursuit les mêmes objectifs que ceux énoncés lors de l'adoption du Budget primitif (BP) 2024 : à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une gestion sérieuse des moyens de l'institution départementale tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers et le maintien du niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'attractivité de son territoire.

Le Rapport d'activités de l'année 2023

Vous pouvez découvrir l'activité du Conseil départemental du Gard lors de l'année écoulée ci-dessous.

Rapport d'activité 2023 (document de synthèse)



RAPPORTS

Rapport d'activité 2023

1 documents

Publié le 27/06/2024 -

Document de synthèse

À noter également à l'ordre du jour de cette séance :

Aider les territoires : 1,6 M€ pour aider les communes gardoises

1,6 M€ de plus ont été actés pour les communes gardoises dans le cadre des contrats territoriaux pour aider les territoires avec 15 dossiers retenus au titre du Crédit départemental d'équipement (CDE).

Un soutien accru à la protection de l'enfance

Le Conseil départemental place au cœur de sa politique publique de l'enfance et de la petite enfance, l'intérêt supérieur de l'enfant, ses droits et la continuité harmonieuse de son parcours de vie pour lui permettre de grandir dans de bonnes conditions. Ainsi, la collectivité soutient les structures et associations de proximité qui contribuent à promouvoir l'insertion sociale des familles, la protection de l'enfance et la prévention des risques d'exclusion sociale.

L'ensemble des délibérations de cette séance est à retrouver dans le document ci-dessous :

C'est voté - Séance du 28 juin 2024



C'EST VOTÉ !

C'est voté - Séance du 28 juin 2024

1 documents

Publié le 28/06/2024 -

Compte-rendu des délibérations votées à la séance du 28 juin 2024

Zoom sur... Eau & Climat : la démarche en actions

Une large concertation a été lancée du 10 au 27 juin, avec plusieurs réunions sur l'ensemble des territoires gardois, afin de recueillir les besoins de chaque territoire en fonction de leurs spécificités. Il y a déjà de nombreuses années que le Conseil départemental accompagne les collectivités gardoises dans la gestion de la ressource en eau et dans la prévention des risques liés au changement climatique, notamment la sécheresse et les inondations. Au titre du contrat Département-Agence de l'eau, dont découle la mise en œuvre de la démarche départementale « Eau & climat », le Conseil départemental continue d'illustrer concrètement ses engagements à hauteur de 2,8 M€ pour la réalisation de plusieurs opérations d'économies d'eau dont la réhabilitation de réseaux d'eau potable, la substitution et la sécurisation de la ressource, l'amélioration des performances des ouvrages d'assainissement, la désimperméabilisation des sols, et la protection de l'alimentation de captages contre les pollutions diffuses.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76